

**ACCORD-CADRE SUR LA COOPERATION  
EDUCATIVE**

**entre**

**THE DEPARTMENT OF EDUCATION, EMPLOYMENT  
AND TRAINING, VICTORIA, AUSTRALIE**

**et**

**L'ACADEMIE DE BORDEAUX, FRANCE**

# ACCORD-CADRE SUR LA COOPERATION EDUCATIVE

pour le développement des échanges scolaires et de la coopération éducative

Entre

***THE DEPARTMENT OF EDUCATION, EMPLOYMENT AND TRAINING  
(DEET), VICTORIA, AUSTRALIE***

représenté par:

Mme la Ministre de l'Education de l'Etat du Victoria, Mary Delahunty

et

**L'ACADEMIE DE BORDEAUX, FRANCE**

représenté par:

Mr Alain Boissinot, Recteur de l'Académie de Bordeaux, France

Considérant

- Que l'Académie de Bordeaux, France et *DEET*, Victoria, Australie souhaitent signer un accord-cadre sur la coopération éducative afin de développer des actions communes pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage de nos langues et de nos cultures respectives.
- Que l'Académie de Bordeaux, France et *DEET*, Victoria, Australie souhaitent mettre en place des initiatives qui permettront une meilleure connaissance des systèmes éducatifs respectifs comme les échanges entre établissements, professeurs et élèves.
- Que dans cette perspective, les partenaires souhaitent établir des projets de coopération éducative comme des échanges de professeurs et d'élèves, des échanges de documents et des projets pluridisciplinaires avec le soutien du médium Internet.
- Que de tels échanges et projets en collaboration permettront aux élèves une meilleure compréhension de leurs environnements et du monde du travail.
- Que la promotion et l'étude des langues et des cultures réciproques des deux partenaires permettront une meilleure compréhension et solidarité entre les deux partenaires.

Par conséquent, les deux parties, reconnaissant la capacité de chacun des partenaires à mettre en pratique ces principes, s'accordent pour formaliser cet accord-cadre sur la coopération éducative comme suit :

**Article 1** L'objectif de cet accord-cadre est d'établir les termes de la coopération entre le *DEET*, Victoria, Australie et l'Académie de Bordeaux, France pour mener à bien des activités éducatives conjointes afin d'assurer une meilleure connaissance de leurs cultures réciproques.

**Article 2** Les objectifs de ces activités sont:

- a) la promotion et le développement de programmes d'échanges et de visites d'enseignants et de groupes d'élèves de différents types et de différents niveaux de scolarisation, incluant des rencontres entre personnels d'encadrement des établissements scolaires.
- b) l'échange d'information, de méthodologies et de pratiques éducatives innovantes d'intérêt commun aux deux parties.
- c) la mise en place de projets communs afin de promouvoir l'enseignement professionnel dans les établissements et améliorer la connaissance des élèves du monde du travail.

**Article 3** Un comité de travail sera établi afin de promouvoir, initier et évaluer les projets issus de ce mémorandum sur la coopération éducative .

Ce comité se composera au minimum d'un représentant de l'Académie de Bordeaux, France et d'un représentant du *DEET*, Victoria, Australie.

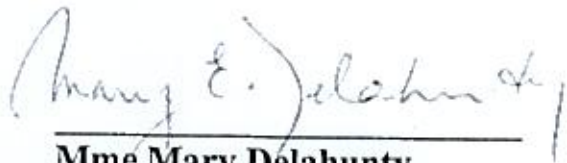
**Article 4** Les projets entrepris dans le cadre de cet accord-cadre respecteront les législations et accords nationaux.

**Article 5** Cet accord-cadre sera valable à partir de la date de la signature par les deux parties et ce pour une période d'une année. Il sera prorogé pour une année s'il n'est pas dénoncé par l'une ou les deux parties, deux mois avant la date de renouvellement du dit mémorandum.

**Article 6** Deux copies de cet accord-cadre signées par les deux parties seront disponibles, l'une en anglais et l'autre en français.

7/66  
1/2/5

Signé à Melbourne le 11 du mois de Mai 2001



---

**Mme Mary Delahunty**  
Ministre de l'Éducation  
Victoria  
Australie



---

**Mr Alain Boissinot**  
Recteur  
Académie de Bordeaux  
France

tlc